



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Délibération n° D_24_0286

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e
Commission saisie pour avis : Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Direction : Direction des sports

Rapporteur : Madame Julie NUBLAT-FAURE

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 5 juin 2024

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Madame Sonia ZDOROVZOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGHEY, Mme BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BOUZERDA, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, M. CHIHI, Mme CONDEMINÉ, M. CUCHERAT, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, Mme DESRIEUX, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FRÉRY, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, Mme GOUST, Mme HÉNOCQUE, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, Mme MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, M. REVEL, Mme ROCH, Mme RUNEL, M. SOUVESTRE, Mme TOMIC, M. VASSELIN, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROVZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KÉPÉNÉKIAN), Mme CROIZIER (pouvoir à M. BILLARD), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD).

Délibération n° D_24_0286

Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Le Conseil municipal,

Les agressions sexuelles et les comportements sexistes et discriminants constituent un fléau qui vient impacter tous les milieux et qui sont en totale opposition avec les valeurs d'épanouissement et d'émancipation portées par la pratique du sport.

Dans le sillage du mouvement #Metoo, de révélations de sportives et sportifs de haut niveau mais aussi des travaux de la CIIVISE, la libération de la parole a peu à peu conduit certains responsables politiques nationaux à s'engager. Des avancées ont ainsi vu le jour sous l'impulsion décisionnaire des Ministres des Sports Roxana Maracineanu et Amélie Oudéa-Castera.

En 2019, l'étude intitulée « Violences sexuelles dans le sport en France », commandée par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, montrait ainsi que 12 % des personnes interrogées déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles dans le cadre de leur pratique sportive.

Le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a dépêché en 2020 une mission interministérielle dédiée à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, notamment marquée par la mise en place de la cellule de signalement : signal-sports. Entre 2020 et 2023, 1 284 personnes ont été mises en cause, donnant lieu à 624 mesures administratives, pour 1 800 signalements reçus.

Les collectivités locales, premiers partenaires du sport ainsi que les fédérations, les acteurs du sport professionnel et amateur et l'ensemble les partenaires publics et privés du sport ne peuvent plus ignorer ce sujet.

Dans ce contexte et face à la gravité de cette situation et à la persistance des actes violents sexistes et discriminants, la Ville de Lyon, a souhaité engager un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, en partenariat avec la Métropole de Lyon, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Rhône (SDJES du Rhône) et la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Auvergne-Rhône-Alpes (DRAJES AURA) ou encore l'Office des Sports de Lyon.

A l'initiative de l'exécutif municipal, la Ville de Lyon a annoncé, qu'à partir de septembre 2024, les attributions de subvention à caractère sportif, les mises à disposition de créneaux ponctuels et annuels dans les équipements sportifs municipaux, ainsi que les utilisations de locaux municipaux à des fins sportives, seront conditionnées à la sensibilisation préalable obligatoire des responsables des structures concernées. Ainsi, pour chacune de ces entités, à minima deux personnes des équipes dirigeantes et encadrantes devront attester avoir participé à un temps de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les agressions sexuelles, les comportements sexistes et LGBTphobes dans le sport.

La mise en œuvre de ce dispositif a démarré avec l'organisation d'une première sensibilisation au Village Rugby durant la Coupe du Monde en septembre 2023, suivie d'une soirée inaugurale le 23 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville au cours de laquelle la volonté de l'exécutif a été détaillée aux actrices et aux acteurs du sport lyonnais.

Pour les accompagner, une quinzaine de sessions de sensibilisation animées par les associations partenaires Filactions, Colosse aux pieds d'argile et Les Papillons, ont ensuite été programmées sur la saison 2023-2024. La participation d'un maximum de représentant-es, de salarié-es et d'adhérent-es de clubs et d'associations a été encouragée. En complément de ces temps en présentiel, un module de formation à distance sur les violences sexuelles dans le sport développé

par la DRAJES a été rendu accessible.

Après une programmation soutenue au cours de la saison 2023-2024, l'organisation de sessions se poursuivra afin de sensibiliser en continu les conseils d'administrations renouvelés, les nouvelles associations, sans relâcher la vigilance de toutes et tous.

A Lyon, près de 500 clubs sportifs et associations sont concernés par cette mesure, parmi lesquels 180 perçoivent des subventions, et 400 sont utilisateurs des 51 gymnases, 22 stades, 11 piscines, 2 patinoires, ou encore des infrastructures spécifiques comme le Vélodrome Georges-Préveral, le Palais des Sports de Gerland, la Halle d'Athlétisme Stéphane Diagana, les clos boulistes municipaux ou encore les sites dédié au tennis...

La sensibilisation des agents de la Direction des Sports de la Ville de Lyon, notamment en contact direct avec l'ensemble des usagers, est planifiée pour 2025.

Par ailleurs, ce dispositif de lutte se déploie également au travers du soutien de la Ville de Lyon aux structures intégrant des actions de formation et de prévention dans leur projet associatif. Les actions menées au sein des clubs pour la lutte contre toutes les formes de violences et pour l'amélioration de la qualité de pratique sportive féminine sont prises en compte dans les arbitrages pour l'attribution des subventions de fonctionnement au secteur sportif depuis la campagne de subvention de 2022. Elles constituent également un champ d'intervention de la Ville dans le cadre de l'appel à projets « Trait d'Union » piloté par la Direction des Sports.

Au sein des associations sportives, qu'elles accueillent ou non des mineurs, chacune et chacun des bénévoles, éducateurs-trices et encadrant-es, doit faire preuve de vigilance pour que les espaces de pratique demeurent sûrs pour toutes et tous. Il est urgent que ces comportements, gestes et paroles ne soient plus tolérés, couverts et ignorés. Pour y parvenir, la sensibilisation du plus grand nombre à ces enjeux est indispensable. Aussi je vous propose d'approuver le dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Vu l'avis favorable du Conseil du 6e arrondissement en date du 14/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 9e arrondissement en date du 14/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 1er arrondissement en date du 15/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 4e arrondissement en date du 15/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 2e arrondissement en date du 15/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 3e arrondissement en date du 14/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 5e arrondissement en date du 16/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 8e arrondissement en date du 15/05/2024
Vu l'avis favorable du Conseil du 7e arrondissement en date du 14/05/2024

DELIBERE

La mise en œuvre de la conditionnalité à la sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, préalable à toute demande de subvention à caractère sportif, de mises à disposition de créneaux dans les équipements sportifs municipaux, ainsi qu'à l'utilisation de locaux municipaux pour des finalités sportives, est approuvée.

**(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lyon, signé le 31/05/2024**

Grégory DOUCET